

FCP IRADETT 100**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2009****Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire ARAB FINANCIAL CONSULTANTS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP IRADETT 100 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP IRADETT 100 arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP IRADETT 100 à la fin de cet exercice.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de IRADETT 100 est employé, à la date du 31-12-2009, à hauteur de 28,02 % en liquidités et quasi-liquidités. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 en matière de composition du portefeuille (ne devant pas dépasser 20% de l'actif net)

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 23 Mars 2010

Malek BEN AMMAR

FCP IRADETT 100
Bilan arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2009	31/12/2008
<i>ACTIF</i>			
AC1- Portefeuille titres		436 628	342 596
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	399 828	304 196
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	36 800	38 400
AC2- Placements monétaires et disponibilités		174 285	86 770
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		174 285	86 770
AC3- Créances d'exploitation		1 139	1 344
TOTAL ACTIF		612 051	430 710
<i>PASSIF</i>			
PA1- Opérateurs créditeurs		3 839	2 247
PA2- Autres créditeurs divers		52	-
TOTAL PASSIF		3 891	2 247
<i>ACTIF NET</i>			
CP1- Capital	4.4	601 568	418 405
CP2- Sommes Distribuables		6 593	10 058
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 318	3 294
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 275	6 764
ACTIF NET		608 161	428 463
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		612 051	430 710

FCP IRADETT 100
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<i>Exercice clos le 31/12/2009</i>	<i>Exercice Clos le 31/12/2008</i>
PR1-	<i>Revenus des portefeuille titres</i>	4.3 12 699	9 813
	<i>a. Dividendes</i>	10 771	7 554
	<i>b. Revenus des obligations et valeurs assimilées</i>	1 928	2 259
PR2-	<i>Revenus des placements monétaires</i>	4 092	3 721
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	16 790	13 534
CH1-	<i>Charges de gestion des placements</i>	4.5 (11 621)	(7 739)
	REVENU NET DES PLACEMENTS	5 170	5 795
CH2-	<i>Autres charges</i>	4.6 (626)	(530)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	4 544	5 264
PR4-	<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	731	1 499
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5 275	6 764
PR4-	<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>	(731)	(1 499)
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles / titres	33 839	1 363
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	64 689	57 930
	Frais de négociation	(1 087)	(1 340)
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	101 985	63 218

FCP IRADETT 100
 ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 Exercice de 12 mois clos le 31-12-09
 (Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	101 985	63 643
a- Résultat d'exploitation	4 544	5 265
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33 839	1 363
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	64 689	57 930
d- Frais de négociation	(1 087)	(1 340)
e- Correction sur Résultat antérieure	-	425
AN2- DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(6 549)	(3 929)
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	84 261	101 404
<i>a / Souscriptions</i>	251 347	259 211
Capital	163 880	193 880
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	39 839	11 872
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	44 373	46 799
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	659	2 601
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 596	4 059
<i>b / Rachats</i>	(167 086)	(157 807)
Capital	(105 900)	(112 000)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	(25 744)	(6 858)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(34 842)	(36 485)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	(426)	(1 503)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(1 865)	(2 560)
Droit de sortie	1 691	1 599
VARIATION DE L'ACTIF NET	179 698	161 118
AN4- ACTIF NET		
en début de période	428 463	267 345
en fin de période	608 161	428 463
AN5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	32 746	24 558
en fin de période	38 544	32 746
VALEUR LIQUIDATIVE	15,778	13,084
TAUX DE RENDEMENT	20,59%	20,19%

IRADETT 100**NOTES AUX ETATS FINANCIERS****AU 31-12-2009****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT IRADETT 100**

FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-06 n° 2006/554.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).
Le gestionnaire est AFC intermédiaire en bourse.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-12-2006.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
<i>Titres OPCVM</i>				
IRADETT 50	2 433	29 992	29 992	4,93%
<i>Total titres OPCVM</i>	2 433	29 992	29 992	4,93%
<i>Premier marché</i>				
ADWYA	4 000	16 873	33 624	5,53%
BNA NS 2009	2 500	11 809	20 300	3,34%
ASSAD	2 507	18 585	31 235	5,14%
CIMENTS DE BIZERTE	6 000	67 530	49 830	8,19%
MONOPRIX	100	11 556	23 259	3,82%
SFBT	1 000	11 857	12 425	2,04%
SERVICOM SA	15 218	49 459	50 828	8,36%
SPDIT	4 000	21 480	24 148	3,97%
TPR	8 667	38 876	48 544	7,98%
PGH	1 200	7 140	8 401	1,38%
BNA	1 000	7 627	11 388	1,87%
ARTES	75	775	906	0,15%
BTEI	1 055	32 532	32 545	5,35%
SOMOCER	12 000	24 872	22 404	3,68%
<i>Total titres premier marché</i>		320 970	369 836	60,81%
TOTAL		350 962	399 828	65,74%

4.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
ATB_2007/1_D	400	36 800	37 939	6,24%
TOTAL	400	36 800	37 939	6,24%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-09	Exercice clos le 31-12-08
Revenus des actions & des titres OPCVM	10 771	7 554
Revenus des obligations de sociétés	1 928	2 259
Total	12 699	9 813

4.4 - Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/01/09	Capital au 01/01/08
Montant:	327 460	245 580
Nombre de titres :	32 746	24 558
Nombre d'actionnaires :	10	10
<i>Souscriptions réalisées</i>		
Montant:	163 880	193 880
Nombre de titres émis :	16 388	19 388
Nombre d'actionnaires nouveaux :	3	2
<i>Rachats effectués</i>		
Montant:	105 900	112 000
Nombre de titres rachetés :	10 590	11 200
Nombre d'actionnaires sortants :	1	2
	Capital au 31/12/09	Capital au 31/12/08
Montant:	385 440	327 460
Nombre de titres :	38 544	32 746
Nombre d'actionnaires :	12	10

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions règlement intérieur.

Le total de ces charges s'élève à 11 621 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	10 993	7 321
Rémunération dépositaire	628	418
Total	11 621	7 739

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à 626 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	532	354
Publicité et publication	-	25
Charges diverses	94	151
Total	626	530

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Transaction avec les parties liées

- Le règlement Intérieur prévoit le paiement d'une commission au profit du gestionnaire de 1,75% et d'une commission au profit du dépositaire de 0.1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net.
- FCP IRADETT 100 a procédé au cours de l'exercice 2009 à l'acquisition de Titres OPCVM « IRADETT 50» & la cession de titres OPCVM « IRADETT 20»

Ces OPCVM sont gérés par un même organisme soit « AFC Intermédiaire ».

- Les opérations d'achat et de vente pour le compte de FCP IRADETT 100 effectués auprès de « AFC Intermédiaire » sont soumises à une commission de courtage au taux de :
 - o **0,1% H.T du volume des transactions des obligations pour la tranche inférieure ou égale à 50.000 dinars et de 0,05% H.T pour la tranche excédant ce montant; avec un minimum de 0,250 D par transaction.**
 - o **0,2% H.T du volume des transactions des actions, avec un minimum de 0,500 DT par transaction.**

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

- **Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.**